

## EXPOSITION AUX CABINES UV : UNE EVOLUTION PREOCCUPANTE

**Bien que l'exposition aux cabines UV soit plus rare en France que dans d'autres pays, plusieurs indices sont alarmants.**



L'intensité de l'exposition aux UV dans une cabine de bronzage peut représenter jusqu'à 10 à 15 fois celle du soleil de midi. Ces expositions intermittentes intenses, recherchées par des personnes jeunes et à peau claire, accroissent le risque de mélanomes et de carcinomes baso, et, surtout, spinocellulaires. Une grande méta-analyse menée par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) indique qu'une exposition en cabine de bronzage au moins une fois dans la vie augmente de 20 % le risque de mélanome (de 25 % si la première exposition a eu lieu avant 35 ans). En Europe de l'Ouest, cela correspond à 3438 mélanomes par an, responsables de 800 décès. En France, ce serait 203 mélanomes, responsables d'environ 46 décès, qui seraient attribuables chaque année aux cabines de bronzage. « Cela équivaut à une à quatre fois l'impact du Médiator », souligne le Pr Mathieu Boniol (i-pri). Par ailleurs, 1 400 carcinomes basocellulaires et 1300 carcinomes spinocellulaires pourraient être attribués aux cabines de bronzage en France.

### **Une popularité croissante**

En Europe du nord, 70 % des femmes et 50 % des hommes de 18 à 50 ans sont allés au moins une fois dans une cabine de bronzage. Aux Etats-Unis, 12 % des 13-19 ans sont des utilisateurs réguliers et on observe de véritables addictions aux UV naturels et artificiels. La fréquentation des cabines de bronzage reste plus rare en France, mais elle a augmenté ces dernières années et l'accroissement du nombre de cabines, qui dépasserait 10 000 aujourd'hui, fait craindre que cette évolution se poursuive. L'enquête Baromètre cancer 2010 indique que

13,4 % des Français de 15 à 75 ans se sont exposés au moins une fois à des UV artificiels. Le taux est aux alentours de 25 % chez les femmes de 26 à 54 ans. Cependant 3,5 % seulement des 15-75 ans ont déclaré s'être rendus dans une cabine de bronzage au cours des 12 derniers mois (5 % des femmes, 2 % des hommes). « Mais parmi ces personnes un tiers y est allé plus de dix fois, remarque le Dr Emmanuel Mahé (hôpital Victor Dupouy, Argenteuil). Les hommes sont aussi nombreux que les femmes parmi ces grands consommateurs ». Plus alarmant encore, 9,9 % des 20-25 ans (13,7 % des femmes et 6,1 % des hommes) et 3,1 % des 15-19 ans se sont exposés aux UV artificiels dans les 12 derniers mois.

### **Même les plus vulnérables s'exposent**

Certaines personnes sont particulièrement exposées au risque de cancer de la peau. C'est le cas des transplantés rénaux, qui pour la plupart vont développer des carcinomes cutanés multiples au cours de leur vie. Une étude présentée par le Dr Mahé révèle que 6 % de ces patients sont déjà allés dans des cabines de bronzage, dont 2,5 % après la transplantation. Parmi les patients qui avaient utilisés des UV artificiels avant la transplantation, 15,6 % ont continué à le faire après la greffe. « Normalement le personnel des centres de bronzage devrait refuser ces personnes », observe le Dr Mahé. Malheureusement, la formation obligatoire de ce personnel est réalisée par les centres eux-mêmes.

### **Une législation pas appliquée**

La France a été le premier pays à encadrer l'utilisation commerciale des cabines de bronzage (décret du 30 mai 1997). « L'efficacité de cette législation est quasi nulle », dénonce le Pr Boniol. Pour preuve, le décret interdit de mettre des appareils de bronzage à la disposition de mineurs. Or, le baromètre santé 2010 indique que 3,5 % des moins de 18 ans ont déjà utilisé des cabines de bronzage. De même, le décret impose de déclarer au préfet les appareils de bronzage. « Or, il est impossible de connaître précisément le nombre d'appareils ». Un décret paru en 2014 durcit la loi, en imposant l'affichage sur les machines d'un avertissement pour mettre en garde le public sur les risques des expositions et surtout, en prévoyant des sanctions. Mais, tout va dépendre des moyens qui seront donnés à la DGCCRF pour contrôler cette activité. « Actuellement il n'y a aucun contrôle », regrette le Dr Mahé, qui note que beaucoup de dermatologues regrettent que ce décret ne produise pas les effets attendus.

*D'après la session de FMC : Addiction solaire et cabines de bronzage. Intervenants : Pr Mathieu Boniol (i-pri), Dr Emmanuel Mahé (hôpital Victor Dupouy, Argenteuil).*